

**Aux parents des élèves
du cycle secondaire 9-11S, RAC et ACC**

ETUDES ACCOMPAGNÉES 9-11S

Lausanne, le 11 août 2020

Madame, Monsieur, chers Parents,

L'établissement des Bergières et le Service des écoles de la Ville de Lausanne proposent une structure destinée aux élèves du cycle secondaire 9-11, RAC et ACC qui ont besoin d'encadrement pour effectuer leurs devoirs. Aux études accompagnées, l'élève bénéficie de la présence conjointe d'un-e accompagnant-e de devoirs et d'un-e enseignant-e de l'établissement. Ces personnes ont pour mission de l'aider et l'encourager dans la réalisation de ses devoirs.

Les études accompagnées ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 18h00, du lundi 14 septembre 2020 au jeudi 17 juin 2021 et se déroulent dans des salles de classes aux Bergières. Dès la fin des cours à 15h25 ou à 16h15, les élèves se retrouvent au réfectoire, où une collation leur est servie, puis se rendent dans leur groupe pour effectuer leurs devoirs.

L'inscription implique une participation financière de CHF 125.- par semestre pour les trois jours de fréquentation (CHF 90.- pour deux jours et CHF 45.- pour un seul jour). Organisée par la Ville de Lausanne, cette participation comprend l'encadrement, ainsi qu'une collation.

L'élève qui s'inscrit aux études accompagnées s'engage à :

- réaliser activement ses devoirs
- y venir régulièrement, un contrôle des présences étant assuré;
- se munir de son agenda et du matériel nécessaire à la réalisation de ses devoirs;
- adopter un comportement adéquat et respecter le matériel et le lieu où il se trouve.

Le règlement interne de l'établissement reste en vigueur durant les études accompagnées et la direction se réserve le droit d'exclure un élève dont le comportement nuirait au climat de travail.

L'élève qui termine ses devoirs avant 17h30 peut quitter les lieux. Toutefois, avant d'être libéré, l'élève doit apporter la preuve que son travail pour le lendemain au moins soit accompli et correctement fait. Il est important de rappeler qu'il appartient aux parents de s'assurer que l'ensemble des devoirs a été réalisé.

Afin de confirmer que l'information vous est bien parvenue, nous vous remercions de remplir et de signer le coupon au verso (**que vous inscriviez ou non votre enfant**) et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers Parents, nos meilleures salutations.



Floriane Grandjean Lüthi
Directrice

Didier Schweizer
Responsable communal pour les prestations DAC

Coupon-réponse pour l'inscription 2020-2021

Merci de remplir ce coupon et de le remettre à la maîtresse / au maître de classe au plus tard le mercredi 2 septembre 2020.

Nom de l'élève: Prénom de l'élève :

Classe : Téléphone des parents

J'ai pris connaissance des conditions d'admission aux études accompagnées et

- pour le moment, je ne désire pas y inscrire mon enfant.**
- je désire y inscrire mon enfant selon les indications ci-dessous.**

À cocher selon l'horaire et les disponibilités de l'élève.

	15h30-17h30	16h15-17h30	17h15-18h00
<i>lundi</i>			
<i>mardi</i>			
<i>jeudi</i>			

Remarque:

En cas d'inscription, je m'engage à payer la participation forfaitaire prévue pour chaque semestre, dès réception du bulletin de versement (fin janvier pour le premier semestre et fin mai pour le second). La somme est due quel que soit le nombre d'après-midi de fréquentation. En cas de difficultés financières, un contact peut être établi avec l'assistante sociale scolaire, Mme Amina Gysling, tél 021 315 64 92.

Destinataire de la facture:

Nom: Prénom:

Adresse:

Le semestre des études accompagnées commence le lundi 14 septembre 2020.

Date : Signature d'un parent / responsable légal-e:

N.B. : Les élèves ont également la possibilité de s'inscrire en cours d'année, en fonction des places disponibles.